

[Text]

varied experience and really compete. We can break down these barriers that have existed forever. This is one of the most positive things that could possibly happen for equity.

• 0940

Mr. John Edwards (Manager, Public Service 2000, Privy Council Office): Perhaps I could add a couple of comments on that.

The basic core element of the new classification scheme is a universal evaluation plan that is tied into four factors governed by the Canadian Human Rights Act. The Canadian Human Rights Commission is involved in detailed discussions with us in the development of this plan. We have unions involved. I believe as many as 25 union representatives have been involved with the plan at one time. Ultimately we will end up with a plan that by any yardstick is consistent with equal pay for work of equal value, and I think the safeguards we're putting in as we go along, with the help of outside experts and the rest of it, should ensure we have something that is state of the art anywhere in the public services of the world.

Ms Langan: This needs just a yes-or-no answer.

Mr. Edwards: Those are always the dangerous ones.

Ms Langan: Yes, you guys have a hard time with yes and no.

The bill seems to contemplate an extensive use of regulations. Are they drafted, and will we be able to see them in advance, as we have already seen the regulations for the Labour Code amendments?

Mr. Edwards: The basic content of the regulations will be available to committee members. The actual legal wording would be done after the bill is proclaimed, in whatever version it is proclaimed.

Mr. Kempling (Burlington): We've heard many complaints during the debate regarding public servants and their roles and responsibilities and their rights and so on, and we've heard a bit of that here this morning. What's in this bill that is going to help the ordinary guy on the street?

Mr. Loiselle: I would say that is what it's all about. PS 2000 is basically about the guy on the street, finally. And this is what public servants want to do: to provide services and provide them well, with the best possible system, and more efficiently. This is where they will take their pride, I take it.

So PS 2000 is to remove the red tape, remove the necessity for people out in the field, working with citizens, to look back over their shoulder at Big Brother in Ottawa, who is saying, well, if you want to do this, you check with us. We want to have the resources used for service to the citizens instead of service to the machine itself. This is very central.

[Translation]

situation n'est certes pas parfaite. C'est en éliminant les obstacles qui ont toujours favorisé les hommes que les gens pourront diversifier leur expérience et exercer une concurrence réelle. Il est possible d'éliminer ces obstacles qui existent depuis toujours. C'est l'un des aspects les plus positifs de notre travail en vue d'atteindre l'équité.

M. John Edwards (directeur, Fonction publique 2000, Bureau du Conseil privé): J'aimerais ajouter quelques observations à ce sujet.

L'élément clé du nouveau système de classification est un plan d'évaluation universel lié à quatre facteurs eux-mêmes régis par la Loi canadienne sur les droits de la personne. Nous travaillons en étroite collaboration avec la Commission canadienne des droits de la personne dans l'élaboration de ce plan. Les syndicats y participent également. En fait, 25 représentants syndicaux y ont participé à un moment ou à un autre. Ce travail produira un plan qui, quelle que soit la mesure utilisée, sera conforme au principe du «À travail égal, salaire égal». En outre, les mesures de sauvegarde que nous y intégrons, avec l'aide d'experts de l'extérieur, etc., devraient garantir que ce système est à la fine pointe du progrès, comparativement à ceux d'autres fonctions publiques, ailleurs dans le monde.

Mme Langan: J'aimerais que vous répondiez à ma prochaine question par oui ou non.

M. Edwards: Ce sont les questions les plus dangereuses.

Mme Langan: Oui, c'est un type de réponse qui ne vous vient pas aisément.

Dans le projet de loi, on semble envisager une grande utilisation de règlements. Ces règlements sont-ils rédigés, de la même façon que nous avons déjà pu voir les règlements découlant des modifications au Code du travail? Le cas échéant, pourrions-nous en avoir un exemplaire au préalable?

M. Edwards: Les membres du comité pourront connaître le contenu de base des règlements. Leur énoncé juridique sera rédigé après la proclamation du projet de loi, dans quelque version que ce soit.

M. Kempling (Burlington): Durant cette discussion, nous avons entendu de nombreuses plaintes au sujet des fonctions, des responsabilités, des droits des fonctionnaires, etc. Nous en avons encore entendu des échos ce matin. Existe-t-il dans ce projet de loi des dispositions qui visent à aider le Canadien moyen?

M. Loiselle: C'est l'objectif de tout le projet de loi. En fin de compte, FP 2000 vise à aider le Canadien moyen. Ce que veulent les fonctionnaires, c'est fournir de bons services, plus efficacement, dans le meilleur système possible. C'est de cela qu'ils tireront leur fierté.

L'objectif de FP 2000 est donc d'éliminer la paperasserie, de donner davantage de latitude aux gens qui travaillent au niveau local, auprès des citoyens, en faisant en sorte qu'ils n'aient plus à toujours demander l'avis de Dieu le père, à Ottawa, avant de prendre les mesures nécessaires. Nous voulons que les ressources soient utilisées pour servir les citoyens, et non pour servir la machine elle-même. C'est le pivot du programme.